

ORIGINAL

N° Client : 6064643
N° TVA : FR64413941568

C

0464

REXEL MONTAUBAN ALBA SUD
8202

ZAC DE LA MOLLE - BD D'ALLEMAGNE

82000 MONTAUBAN

Tél. : 05.63.20.78.10 Fax. : 05.63.66.26.20

LA POSTE

SD : 86500290714684K

597380 46009 10301
Y82 1/ 2 34AUTOMOBILE LAVAGE SYSTEM
VIAZAC
46320 LIVÉRONAUTOMOBILE LAVAGE SYSTEM
VIAZAC
46320 LIVERNON

Echéance : 31/12/2025

Réglement : Lettre de change relevé directe.

N° Ligne	Référence Désignation	Prix Unitaire H.T.	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté Unité	Prix Total H.T.	Code TVA
Lettre BL n° 000180223 expédié le 14/11/2025							
Agence: REXEL FIGEAC							
0010	GGMCAT6S15M CORDON RJ45 C6 S/FTP 15M GRIS	47,35909	28,00	34,09854	2 U	68,20	2
0020	GGMCAT6S20M CORDON RJ45 C6 S/FTP 20M GRIS	59,30734	28,00	42,70128	1 U	42,70	2
0030	BIZ205125 PE PLAST ISO25 X5	10,39372	28,00	7,48348	1 U	7,48	2
Sous Total HT BL n° 000180223						118,38	

Code T.V.A.	Total H.T. Hors D.E.E.E.	Total H.T. D.E.E.E.	Total H.T.	P.F.A.		NET H.T.	Taux T.V.A. %	Total T.V.A.
2	118,38	0,00	118,38	9,90	0,00	128,28	20,000	25,66

NET H.T.	128,28 €
Total T.V.A.	25,66 €
Net T.T.C.	153,94 €

En Euro FACTURE

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci-dessous

Centre de traitement des paiements BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)
REXEL France /SUD EST RIB 30004 00588 00010007392 64
CENTRE DES PAIEMENTS N° code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264
TSA 91114
69626 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. Service client : FAX : 0476264761 / fontaine-compta-client@rexel.fr

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.

Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans rappel préalable, elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement encourus sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, l'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°80-235 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, la livraison s'entendant de la remise matérielle des marchandises.

Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France - 13 Boulevard du Fort de Vaux - CS 60002 - 75838 PARIS Cedex 17
SAS au capital de 41 940 672 euros - N° Siren : 309 304 616 - RCS Paris
Code NAF 4669 A - Numéro de TVA Intra-communautaire : FR 26 309 304 616

Date de Facture	29/11/2025
N° Client	6064643
N° de Facture	996603548
Montant T.T.C.	153,94 €
Date d'échéance	31/12/2025
Mode de règlement	Lettre de change relevé directe